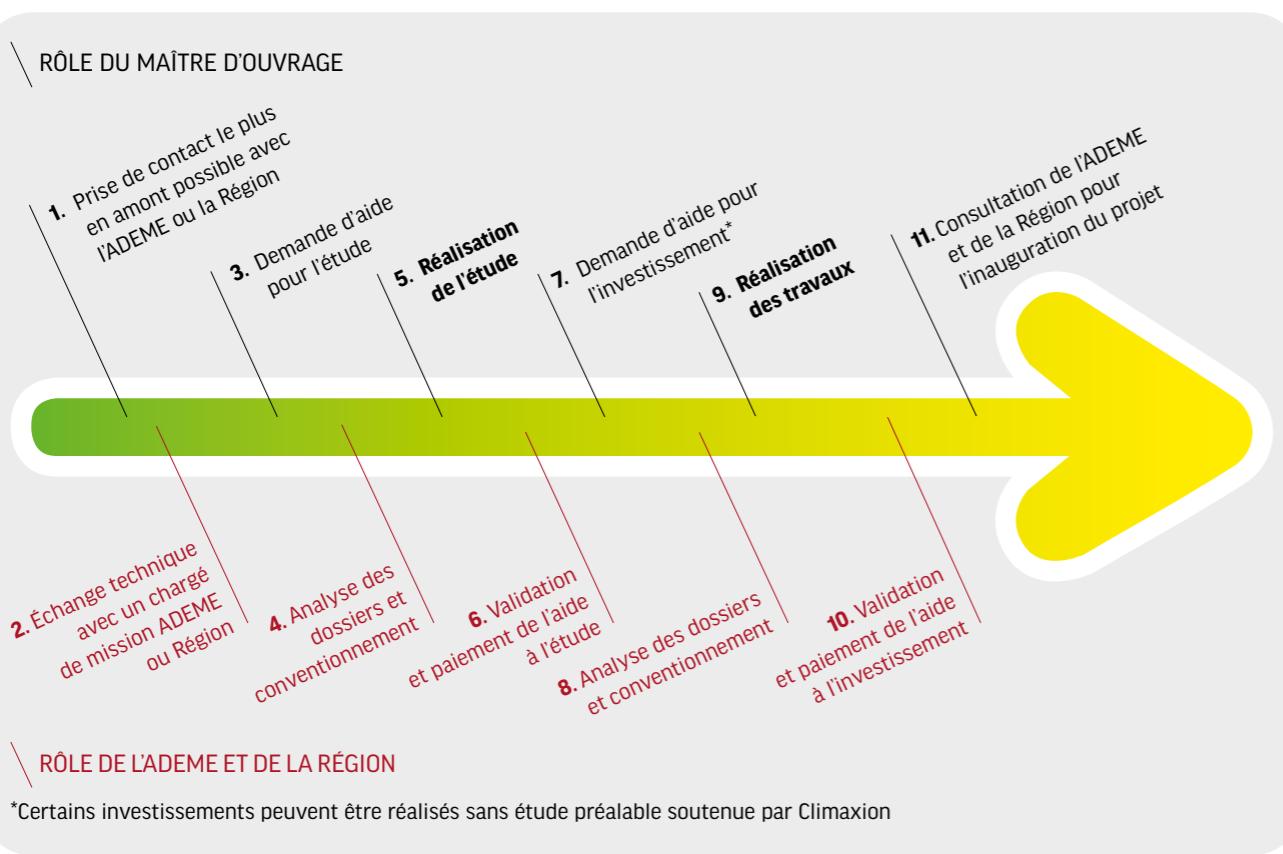


SOMMAIRE

PARTIE I ÉCONOMIE CIRCULAIRE	p.4
PARTIE II EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ENERGIES RENOUVELABLES	p.10
PARTIE III AUTRES AIDES	p.20
PARTIE IV COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER DEMANDE D'AIDE ?	p.26
PARTIE V ANNEXE	p.27

LES ÉTAPES D'UN PROJET RÉUSSI



LES CONTACTS

Avant toute démarche, un contact préalable auprès des services de l'ADEME ou de la Région est requis. Tous les contacts sont disponibles ici :

CLIC'AGIL

L'ADEME et la Région Grand Est ont créé un nouvel outil partenarial au service des entreprises du Grand Est : <https://clic-agil.climaxion.fr/>

Clic'Agil est une plateforme web visant à faciliter la mise en œuvre de projets en matière de transition écologique et énergétique.

Elle réunit en un lieu unique l'ensemble des soutiens financiers et techniques des principaux acteurs du Grand Est : l'ADEME, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, BpiFrance, la Chambre de Métiers et de l'artisanat du Grand Est, la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Grand Est, et la Région Grand Est.

L'objectif de Clic'Agil est d'encourager la mise en œuvre de projets de transition : énergie, matière, déchets, eau, mobilité, climat...

Grâce à un référencement précis de l'ensemble des contacts de ces partenaires, les entreprises ont à disposition une plateforme leur permettant de définir leur projet et d'identifier les soutiens financiers (subventions, prêts,...), ainsi que le contact technique qui pourra les accompagner.

En quelques clics, les entreprises souhaitant engager un projet de transition écologique ou énergétique ont désormais accès à un répertoire complet.

Le dossier de demande d'aide doit être adressé avant toute commande d'études et de travaux, sans quoi il ne sera pas accepté.

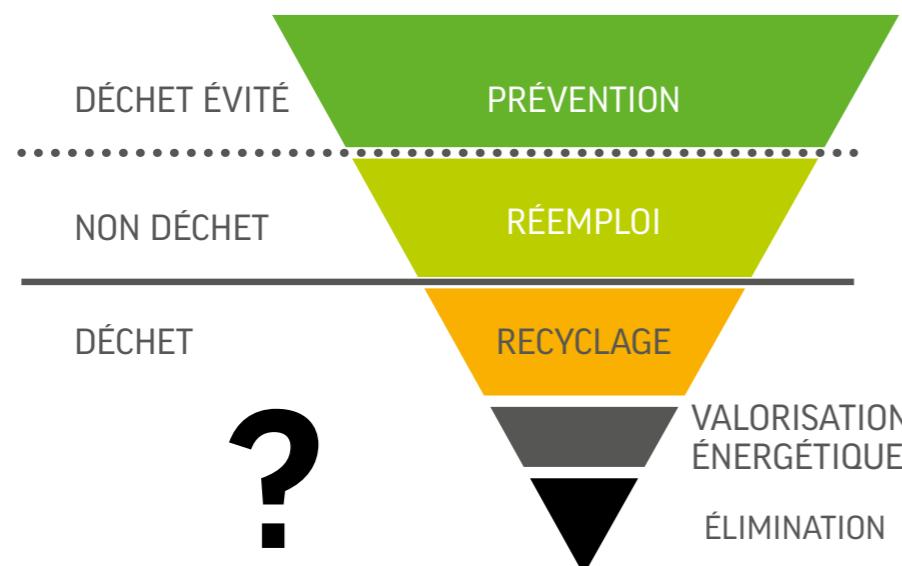
DISPOSITIFS GÉNÉRIQUES ADEME

Pour s'informer et déposer un dossier de demande d'aide à l'ADEME, il existe une plateforme nationale qui recense toutes les aides de l'ADEME, classées par thématique : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>
Si besoin, pour contacter l'ADEME, utiliser le formulaire de contact présent tout en bas de chaque page du site.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ	MODALITÉS DE DÉPÔT
Sauf exception, les aides de l'ADEME sont accessibles à toutes les entreprises, sans condition de taille ou de secteur d'activité. Chaque dispositif de l'ADEME a ses propres conditions d'éligibilité. Par exemple, la réalisation d'une étude préalable est nécessaire pour les investissements en matière d'énergies renouvelables.	1) Identifier le dispositif d'aide adéquat via les filtres du moteur de recherche (choisir la cible entreprise et la localisation Grand Est) 2) Créer son compte et le valider via le lien reçu par mail 3) Se connecter avec son compte 4) Déposer un dossier

PARTIE I ÉCONOMIE CIRCULAIRE

➤ EFFICACITÉ MATIÈRE	p.5
➤ DE NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE MON ENTREPRISE	p.5
➤ ÉCOCONCEPTION	p.6
➤ ACHATS DURABLES	p.7
➤ RÉEMPLOI DES EMBALLAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (EIC)	p.8
➤ PRODUIRE DE LA MATIÈRE PREMIÈRE DE RECYCLAGE (MPR) ET L'INCORPORER DANS LES PRODUITS (APPEL À PROJETS ORMAT)	p.8
➤ PRÉVENIR ET MIEUX GÉRER LES DÉCHETS DU BTP : « PASSER D'UNE APPROCHE DÉCHET À UNE APPROCHE PRODUIT ET RESSOURCE »	p.9
➤ GESTION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUTRUI	p.9



EFFICACITÉ MATIÈRE

La lutte contre les déchets plastiques est l'axe prioritaire de ce dispositif. Les projets concernant les autres matières que le plastique pourront faire l'objet d'une aide dans la limite des crédits disponibles et selon leur niveau de criticité.

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
Étude de faisabilité (hors RDI)	60 à 80 % Instruction Région
Investissement	40 à 60 % Instruction Région

DE NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE MON ENTREPRISE

Bénéficiez d'un accompagnement stratégique pour sortir de la logique volumique et intégrer concrètement les aspects sociaux et environnementaux dans votre activité.

Qu'est-ce que l'EFC (Economie de la fonctionnalité et de la Coopération) vous apporte ?

L'approche par l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) permet de :

- Sortir des logiques de volume et de compétition par le prix
- Créer de la valeur et produire des effets utiles
- Privilégier l'usage à la possession
- Analyser les externalités et développer des coopérations

Comment est-ce que Climaxion vous aide ?

Le programme Climaxion permet d'aider financièrement et techniquement les entreprises tout au long de leur parcours :

Parcours	En détail	CLIMAXION
Phase diagnostic	Première approche de l'EFC par l'entreprise	
Phase d'émergence	Accompagnement de l'entreprise à la réalisation de ses premiers pas en Economie de la fonctionnalité et de la Coopération	Étude de 50 à 80% Investissement au cas par cas
Phase de développement	Expérimentation	
Phase de changement d'échelle	Déploiement plus large de l'offre après la phase expérimentale	

Contactez-nous

Pour plus d'informations concernant les modalités d'aides, vous pouvez contacter vos interlocuteurs ADEME et Région : efc@climaxion.fr



Comment démarrer ?

Entreprises, vous pouvez également vous tourner vers le Club EFC Grand Est pour un premier échange sur votre situation et vos enjeux. Par ailleurs, le club offre un espace d'échanges entre pair, au service d'acteurs économiques engagés pour de nouvelles stratégies de développement économique alliant performance et respect des enjeux environnementaux.

> clubefc@climaxion.fr <

**Que vous soyez une start-up innovante ou une entreprise établie,
Climaxion souhaite vous accompagner dans cette transition !**

ÉCOCONCEPTION

Source d'innovation et génératrice de valeur, l'écoconception est une démarche qui permet de réduire les impacts négatifs sur l'environnement des produits, procédés ou services sur l'ensemble de leur cycle de vie, tout en conservant leurs qualités d'usage.



Qu'est-ce que l'écoconception vous apporte ?

C'est une approche multi-critères et multi-étapes qui permet de :

- Répondre aux nouvelles attentes de vos clients en développant de nouvelles offres
- Anticiper vos contraintes des marchés et les réglementations environnementales
- Sécuriser vos approvisionnements
- Améliorer la satisfaction de vos clients, la performance technique et environnementale de vos produits ou services et de créer de la valeur
- Contribuer à l'amélioration de l'image de votre entreprise



Comment est-ce que Climaxion vous aide ?

Le programme Climaxion permet d'aider les entreprises tout au long de leur parcours :

Offre	En détail	SOUTIEN
Diagnostic Ecoconception	<u>Piloté par BPI dédié au TPE, PME et ETI</u>	Cofinancé ADEME : reste à charge jusqu'à 7 200 € HT max
Diagnostic approfondi		
Mise en œuvre	Accompagnement de l'entreprise à la réalisation du plan d'action	Étude de 50 à 80% Investissement au cas par cas
Phase de développement	Investissements productifs	

En outre MakCCIng Durable et PakCCIng Durable sont des programmes d'accompagnement collectifs pour une dizaine d'entreprises et sont animés par la CCI Grand-Est. Les opérations sont renouvelées chaque année avec un recrutement en octobre. Pour tout contact : [Ronan Sebilo](mailto:Ronan.Sebilo@alsace.cci.fr) : r.sebilo@alsace.cci.fr



Contactez-nous

Pour plus d'informations concernant les modalités d'aides, vous pouvez contacter vos interlocuteurs ADEME/Région ou BPI : aap-econception@climaxion.fr



Comment démarrer ?

> www.climaxion.fr/thematiques/economie-circulaire-economie-ressources/ecoconception <

**Que vous soyez une start-up innovante ou une entreprise établie,
Climaxion souhaite vous accompagner dans cette transition !**

ACHATS DURABLES

Selon l'Observatoire des Achats Responsables, un achat responsable est « un achat intégrant, dans un esprit d'équilibre entre parties prenantes, des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique ».



Qu'est-ce qu'une démarche d'achats responsables vous apporte ?

Le poids des achats représentent en moyenne 50 % à 70 % du chiffre d'affaires d'une entreprise. Ce projet vous permet de :

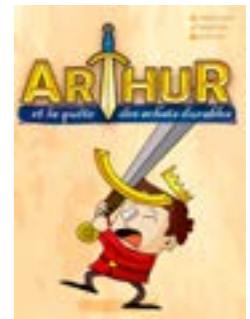
- Intégrer des dispositions en faveur de la protection de l'environnement et du progrès social
- Garantir la performance économique de votre entreprise
- Contribuer de manière déterminante à votre politique RSE
- Prendre en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes (internes et externes)
- Développer l'innovation
- Intégrer toutes les étapes du marché et de la vie de votre produit / prestation



Comment est-ce que Climaxion vous aide ?

Vous voulez découvrir les achats responsables ou sensibiliser vos collaborateurs ?

- La CCI Grand Est organise régulièrement des **webinaires** sur différentes thématiques.
- Climaxion vous met à disposition le **serious game « Arthur et la quête des achats durables »**, des ateliers sont également régulièrement organisés en région pour l'expérimenter.



Vous voulez passer à l'action et déployer une véritable politique d'achats responsables ?

- Participez aux opérations collectives « **SourCCIng Durable** » financées par Climaxion. Elles sont pilotées par la CCI Grand Est avec l'aide du bureau d'étude « Un Pas pour Demain ».

Vous êtes déjà à un niveau avancé dans la structuration des achats responsables ?

- Rejoignez le **Club Achats Durables Entreprises Grand Est** et continuez à progresser grâce à des **échanges avec vos pairs**. Le club est ouvert aux participants du parcours « Sourccing Durable », aux entreprises labélisées RFAR et aux entreprises chartées RFAR « avancées ».



Un seul endroit pour vous renseigner sur les achats durables en Grand Est

> www.climaxion.fr/achats-responsables-entreprise <



RÉEMPLOI DES EMBALLAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (EIC)

Pour être éligibles, les solutions d'emballages proposées ne doivent pas relever de la REP (Responsabilité Élargie du Producteur) emballages ménagers ou de la REP restauration et doivent être recyclables.

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
Diagnostics, études de faisabilité et expérimentations	60 à 80 % Instruction ADEME
Investissement sur l'amélioration ou acquisition d'équipements/outils, changement d'un approvisionnement*	40 à 60 % Instruction ADEME

*Le porteur doit impérativement avoir réalisé en amont une étude qui confirme la viabilité du projet.

PRODUIRE DE LA MATIÈRE PREMIÈRE DE RECYCLAGE (MPR) ET L'INCORPORER DANS LES PRODUITS (APPEL À PROJETS ORMAT)

UNIQUEMENT POUR LES PLASTIQUES, TEXTILES, MÉTAUX ET BATTERIES, BOIS, PAPIER ET CARTON, VERRE ET MATÉRIAUX MINÉRAUX

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
Diagnostics, études, tests de performance et expérimentations	50 à 80 % Instruction ADEME
Investissement sur l'outil productif (création, augmentation de capacité, amélioration de qualité)	35 à 55 % Instruction ADEME



PRÉVENIR ET MIEUX GÉRER LES DÉCHETS DU BTP : « PASSER D'UNE APPROCHE DÉCHET À UNE APPROCHE PRODUIT ET RESSOURCE »

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025 Instruction Région ou ADEME
Assistances à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en économie circulaire pour la réalisation de chantiers exemplaires (volet 1)	Aide de 70 % du montant de l'accompagnement (diagnostic PEMD exclu) plafonnée à 70 000 €
Accompagnements des maîtres d'ouvrage et des acteurs territoriaux sur l'intégration de la gestion des déchets et de l'économie circulaire dans leurs marchés / consultations et leurs études territoriales (volet 1)	Aide de 70 % du montant de l'accompagnement / l'étude plafonnée à 70 000 €
Etudes préalables à l'investissement pour le développement de filières de réemploi et / ou de recyclage (par exemple, le réemploi de matériaux du bâtiment et la valorisation de DND) (volet 2)	Aide de 70 % du montant de l'étude plafonnée à 70 000 €
Investissements dans des installations de collecte (déchèteries professionnelles), de réemploi et de valorisation innovantes des déchets (volet 2)	Aide jusqu'à 30 % du montant des investissements / travaux pour les DI et les DND (selon la taille de l'entreprise et l'intérêt du projet) plafonnée à 100 000 €



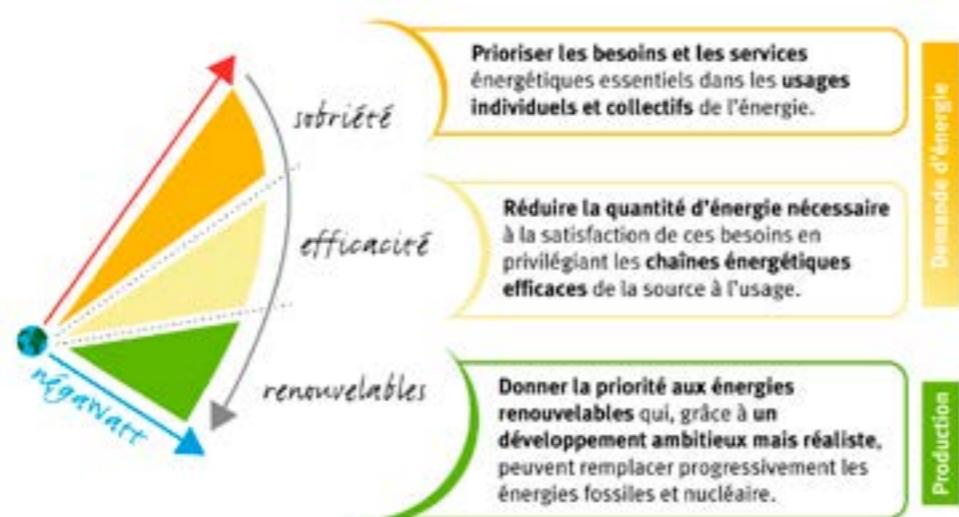
GESTION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUTRUI

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
Étude	50 à 80 % Instruction ADEME
Investissement dans un centre de tri des déchets non dangereux d'activités économiques, des encombrants ou de sur-tri des refus des déchets d'activités économiques	35 à 55 % Instruction ADEME
Investissement en faveur de la valorisation matière des déchets (préparés ou non) (projet qui n'entre pas dans l'appel à projets ORMAT) en page 9	35 à 55 % Instruction ADEME

PARTIE II

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

► EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	p.11
• Sensibilisation / Formation	p.11
• Études / Diagnostics	p.11
- Focus sur les audits énergétiques, études de faisabilité et optimisation	p.12
• Emploi	p.13
• Investissements	p.14
• Fonctionnement	p.15
► CHALEUR FATALE	p.16
• Études et investissements en faveur de la récupération de chaleur fatale	p.16
► PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES	p.16
• Géothermie	p.16
• Solaire Thermique	p.17
• Créations/extensions de réseaux de chaleur existants	p.17
• Bois énergie	p.18
• Hydroélectricité	p.18
• Méthanisation	p.19
• Projets participatifs de développement des énergies renouvelables	p.19
• Investissement	p.19



L'ADEME et la Région Grand Est ont déployé le programme Energi'Choix visant à guider les entreprises et les collectivités dans leur projet de chaleur renouvelable. Les porteurs de projet sont encouragés à suivre les étapes de cette démarche et devront démontrer que les points suivants ont été pris en compte lors de la définition de leur projet :

Réduction des consommations d'énergie : réflexion et mise en oeuvre de mesures de sobriété et d'efficacité énergétique.

Mutualisation des besoins : raccordement à un réseau de chaleur vertueux existant ou étude du potentiel de création d'un réseau afin de mutualiser les besoins et l'outil de production.

Considération des EnR disponibles localement : la valorisation de chaleur fatale doit être étudiée prioritairement, puis le potentiel géothermique et solaire thermique. La biomasse est une source d'énergie renouvelable performante mais limitée.

Elle devra être étudiée en dernier recours, si possible en mix énergétique avec une autre EnR, et en priorité sur les projets où elle est la source renouvelable la plus pertinente pour satisfaire le besoin (besoins de hautes températures ($T > 90^{\circ}\text{C}$), ou lorsqu'aucune énergie locale ne peut satisfaire le besoin).

<https://www.climaxion.fr/blog/climaxion-explique/energichoix-parcours-mieux-choisir-ses-energies-thermiques>

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

► SENSIBILISATION / FORMATION

PRISE EN CHARGE PARTIELLE OU TOTALE	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFOS
	  Sensibilisation : développement des connaissances et montée en compétence sur la transition écologique	TPE/PME/GE	Voir le lien
	  PACTE Industrie (partenaire ATEE) Axe formation profil technique (PROREFEI), financier/bancaire, direction (dispositif ACT)	TPE/PME/GE	Voir le lien
	  Formations sur la transition écologique	TPE/PME/GE	Voir le lien
	 Les accélérateurs filières (cofinancé ADEME) : Transition Energétique, décarbonation	TPE/PME	Voir le lien
	 Formations sur la Responsabilité sociétale des entreprises : climat, Transition énergétique et écologique,...	TPE/PME/GE	Voir le lien
	 EcoSkills : formation sur la transition écologique et de la décarbonation de l'industrie en partenariat avec le CEITEDI (financé par le FSE+)	TPE/PME/GE Uniquement départements 54, 57, 68 Secteur : Production d'énergie basée sur des énergies fossiles, Métallurgie, Chimie, Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques dont cimenterie	Voir le lien Période 2025/2026
	 Transitions Décarbonées : aide à la reconversion de salariés (financé par le FTJ)	TPE/PME/GE Uniquement départements 54, 57, 68 Secteur : Production d'énergie basée sur des énergies fossiles, Métallurgie, Chimie, Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques dont cimenterie	Voir le lien Période 2025/2026
	 Programmes CEE : numérique, consommation énergétique,...	TPE/PME/GE	Voir le lien

► ÉTUDES / DIAGNOSTICS

SUBVENTIONS	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFOS
	  Audit énergétique, étude de faisabilité/d'optimisation énergétique, de décarbonation ou de chaleur fatale	TPE/PME/GE (cible industrie)	Voir page 12
	  Dispositif ACT pour la stratégie et la trajectoire bas carbone : Volet « Pas à pas » OU volet « évaluation »	TPE/PME/GE (cible hors industrie)	Voir le lien
	  PACTE Industrie (partenaire ATEE) Axe accompagnement : - Études d'opportunité de mix énergétique - Coaching pour projets d'investissement - Prime à la certification ISO 50001 (PRO SMEN) - Études de stratégie et trajectoire bas carbone avec le dispositif ACT (pas à pas et évaluation)	TPE/PME/GE (cible industrie)	Voir le lien
	 Diagnostic Eco-Flux (cofinancé ADEME)	20-250 salariés	Voir le lien
	 Diag Perf'imo : audit pour la réduction de la consommation énergétique des bâtiments soumis au décret tertiaire (OPERAT) - cofinancé par l'ADEME	TPE/PME/GE	Voir le lien
	 Diagnostic décarbon'aktion : bilan BEGES sur les 3 scopes (cofinancé ADEME)	moins de 500 salariés	Voir le lien
	 Mission de conseil Stratégie Environnement : feuille de route à 2030	PME de plus de 5M€ de CA/ETI (Cible dirigeant/ responsable RSE)	Voir le lien
	 - Diagnostics de fonctionnement systèmes d'eau potable et/ou systèmes d'assainissement - Schémas Directeurs - Soutien aux équipements de suivi - Analyses de scénarii coût/efficacité - Réhabilitation de stations d'épuration des eaux usées	TPE/PME/GE	AERM voir le lien AESN voir le lien

* Les projets devront être motivés par une approche globale de maîtrise énergétique sur l'ensemble de la chaîne de production, de collecte, de transport ou de traitement de l'eau, ainsi que l'ensemble de la chaîne de collecte, de transport ou de traitement des eaux usées.

FOCUS

Audit énergétique, études de faisabilité et optimisation

Les objectifs sont d'optimiser les consommations d'énergie de vos procédés et de vos utilités ou d'analyser les opportunités de récupération de chaleur perdue à l'échelle d'un site industriel ou d'une zone d'activité.

Les entreprises tertiaires, les activités de chantier dans le BTP et les activités en lien avec l'agriculture ne sont pas éligibles.

ÉLIGIBLE	NON ÉLIGIBLE	PLUS D'INFORMATION
Diagnostic énergétique global pour un site industriel (consommation énergétique de l'entreprise SIRENE inférieure à 2,75 GWh)	Conditions : - BET labellisé OPQIBI, LNE ou AFNOR pour les audits énergie industrie Cahier des charges : audit énergétique volontaire industrie (ADEME)	Audit énergétique réglementaire (ex : décret tertiaire), diagnostic énergétique pour un bâtiment tertiaire Voir le lien
Diagnostic thématique d'un process ou d'une utilité pour un site industriel : production de froid, ventilation, d'éclairage, d'air comprimé... (consommation énergétique de l'entreprise SIRENE inférieure à 2,75 GWh)		Diagnostic « bâtiment » Voir le lien
Diagnostic énergétique global pour un site industriel (consommation énergétique de l'entreprise SIRENE inférieure à 2,75 GWh) AVEC étude d'opportunité du mix énergétique	Conditions - BET labellisé PACTE Industrie Cahier des charges : étude d'opportunité mix énergétique (ADEME)	 Voir le lien
Études de projet d'amélioration de la performance énergétique ou de décarbonation : enrichissement des démarches de management d'énergie, faisabilité d'un investissement ou d'optimisation d'un process/utilité	Conditions - Réalisé par un bureau d'étude avec un code NAF 7112B ou 7022Z) ou équivalent Qualifié OPQIBI, LNE ou AFNOR pour les audits énergie industrie - Cahier des charges ADEME sur l'étude de faisabilité de performance énergétique ou de décarbonation d'entreprises industrielles	Étude de faisabilité bâtiment Voir le lien
Étude dont l'objectif est la récupération de chaleur perdue : potentiel de récupération sur un territoire, faisabilité pour la valorisation interne ou externe d'une entreprise (Fonds chaleur de l'ADEME)	Conditions - Réalisé par un bureau d'étude avec un code NAF 7112B ou 7022Z) ou équivalent Qualifié OPQIBI, LNE ou AFNOR pour les audits énergie industrie Cahier des charges : étude territoriale de connaissance des potentiels de récupération de chaleur sur son territoire (FNCCR), étude de faisabilité pour la récupération de chaleur fatale (ADEME)	 Voir le lien

MONTANT DES AIDES MAXIMUM : Sous réserve d'éligibilité du projet, l'accompagnement financier prendra la forme d'une subvention, selon les taux décrits ci-dessous, appliqués aux montants HT considérés comme admissibles :

	Assiette éligible plafonnée à	Petite entreprise -50 ETP	Moyenne entreprise -250 ETP	Grande entreprise >250 ETP
Diagnostic énergétique avec étude de mix énergétique, Intervention de l'ADEME	15 000 €	80 %	70 %	60 %
Diagnostic énergétique, Intervention de l'ADEME	50 000 €	80 %	70 %	60 %
Étude de faisabilité ou de projet d'efficacité énergétique, de décarbonation Intervention de l'ADEME	100 000 €	80 %	70 %	60 %
Étude de faisabilité ou de projet de chaleur fatale (Fonds chaleur de l'ADEME) Intervention de l'ADEME		70 %	60 %	50 %

► INVESTISSEMENTS

NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS	
SUBVENTIONS	 	Fonds décarbonation de l'industrie (France 2030) : Appel à projet Décarb-Flash : récupération de chaleur fatale, efficacité énergétique (process, bâtiment industriel), modification du mix énergétique	PME (y soumis à quotas CO ₂) Et GE non soumis à quotas CO ₂	<p>CAPEX de 0.1 à 3 M€ Aide inf à 80€ t/CO₂ sur 20 ans et Temps de retour brut sup à 36 mois</p> <p>Prérequis : audit énergie de - 4 ans ou étude mix énergie ou ISO 50001</p> <p>Dernière relève 15 février 2027</p>
	 	Fonds décarbonation de l'industrie (France 2030) : Appel à projet DECARB IND sur la décarbonation des process (efficacité énergétique, modification du mix énergétique, modification du mix matière, CCS sous condition et CCU uniquement en minéralisation)	TPE/PME/GE	<p>CAPEX sup à 3 M€ Réduction sup à 1 000 t GES</p> <p>Temps de retour brut sup à 36 mois (relève : 2026)</p>
	 	Fonds décarbonation de l'industrie (France 2030) : Appel d'offre Grands Projets Industriels	Uniquement pour les entreprises soumises aux quotas d'émissions CO ₂ ayant répondu à la consultation publique 2024 pour une aide supérieure à 20 millions d'euros	<p>(relève : 15 mai 2025)</p>
		Chèque Transition du tissu économique	Artisans/TPE commerçants/SCOP/ SCIC SIAE/ EA/ESAT	<p>Soutien à l'économie circulaire et à la mobilité durable et réduction de la facture énergétique 50% d'aide plafonnée à 10 000€ (5 000€ pour un véhicule)</p> <p>Minimum de dépense de 4000€ HT</p>
		Grand Est Investissements Productifs Durables	Artisans/TPE/PME/ETI structures de l'ESS	<p>Soutien à la modernisation des entreprises en intégrant des enjeux de transition environnementale</p> <p>Selon la taille des entreprises : Aide plafonnée de 40 000€ à 200 000€</p> <p>Taux modulés de 5 % à 20 % et bonifiés en zone AFR</p>

► INVESTISSEMENTS

NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTIONS		FEDER	TPE/PME
		Fonds pour une Transition Juste (départements 54, 57, 68) Secteur : Production d'énergie basée sur des énergies fossiles, Métallurgie, Chimie, Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques dont cimenterie	TPE/PME/GE Uniquement départements 54, 57, 68 Secteur : Production d'énergie basée sur des énergies fossiles, Métallurgie, Chimie, Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques dont cimenterie
		Action d'économie d'énergie (travaux, équipement, mobilité,...)	TPE/PME/GE
	 	Dispositif expérimental d'aides aux investissements énergétiquement vertueux du petit cycle de l'eau (exemples : remplacement d'équipements énergivores, méthanisation des boues d'épuration, récupération/production de chaleur au sein des systèmes d'eau potable et d'assainissement (microturbinages, récupération de chaleur fatale dans les réseaux ou réservoirs ou dans les rejets d'eaux usées traitées...)	TPE/PME/GE
FINANCEMENT		Prêt action climat : projet de transition écologique et énergétique 10 k€ à 75 k€	TPE
		Prêt Économie d'Énergie (amélioration de l'efficacité énergétique 10 k€ à 500 k€)	TPE/PME
		Prêt vert (projet transition écologique et énergétique 50 k€ à 5 M€)	PME/ETI
		Prêt Industrie Verte (projet de transition écologique ou énergétique 0.5 à 10 M€)	TPE/PME/ETI Cible industrie
		Garantie Crédit Verte pour couvrir jusqu'à 80% des investissements en prêt, crédit bail ou location financière sur une durée de 2 à 15 ans (loi Industrie verte)	PMEI de moins de 3 ans
		Garantie Développement Vert pour couvrir jusqu'à 80% des investissements en prêt, crédit bail ou location financière sur une durée de 2 à 15 ans (loi Industrie verte)	PME de plus de 3 ans
		Garantie Transmission Verte pour couvrir jusqu'à 80% des investissements en prêt sur une durée de 2 à 7 ans (loi Industrie verte)	PME
	 	Investissements en Fonds Propres dans des projets innovants d'infrastructure dans les secteurs de la transition énergétique et écologique (France 2030)	TPE/PME/GE
		Obligation Transition pour financer les projets de décarbonation sur une durée de 8 ans : - équipement en matière de décarbonation matière et énergie, biodiversité, adaptation au changement climatique, ... (PME/ETI) - entreprise solution : investissement égales à 50% du VA ou des CAPEX (PME) - entreprise en transition : BEGES et plan d'actions de décarbonation (PME)	PME/ETI

► FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberé Egalité Fraternité	Réduction de tarif d'utilisation du réseau public de transport d'électricité (TURPE)	TPE/PME/GE certifié ISO 50001	Voir le lien
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AS&P	Compensation carbone - Compensation des coûts indirects : dispositif d'aide permettant de rembourser une partie du coût du Système d'Échange de Quotas d'Émission de l'UE (SEQE-UE) incorporé dans le prix de l'électricité	Les entreprises soumises à audit énergétique réglementaire devront établir un plan de performance énergétique (PPE)	Voir le lien

CHALEUR FATALE

► ÉTUDES ET INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE

Exemples d'investissements éligibles pour la Région et l'ADEME :

- Systèmes de captage de chaleur d'un procédé unitaire sur le même équipement ou un autre procédé unitaire (y compris chauffage de bâtiment)
- Système de remontées en température (PAC, RMV, ...)
- Systèmes de production de froid (PAC en montage thermoélectropompe, pompe à absorption)
- Systèmes de stockage
- Changement de vecteur énergétique (exemple : passage de haute à basse température)
- Transport, distribution pour une valorisation de la chaleur interne ou externe de l'entreprise : boucle d'eau chaude, industriel voisin, réseau de chaleur urbain.

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
Étude de faisabilité de récupération de chaleur fatale	Instruction ADEME cf page 12
Investissement en faveur de la récupération/valorisation de chaleur fatale	> 1 GWh valorisé / an : règles du fonds chaleur, chaleur (temps de retour brut sup à 36 mois) Instruction ADEME Lien pour le dépôt

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES avec l'outil Energi'Choix, voir page 11

► GÉOTHERMIE

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
Étude	50 à 80 % (assiette éligible plafonnée à 50 000 €) pour les projets de moins de 75 MWh* EnR/an Instruction Région pour les projets de plus de 75 MWh* EnR/an Instruction ADEME
Géothermie sur nappe jusqu'à 75 MWh EnR/an, Géothermie sur champ de sondes jusqu'à 75 MWh EnR/an, Géothermie sur eaux usées jusqu'à 75 MWh EnR/an	45 à 50 % Aide plafonnée à 240 000 € pour la partie réseau de chaleur Instruction Région
Investissement géothermie • sur nappes et champ de sondes entre 75 et 2 000 MWh* EnR/an • sur eaux usées entre 75 et 2 000 MWh* EnR/an	Montant indicatif : • Nappe et eaux usées : 500 €/MWh* chaud et 260 €/MWh* froid • Champ de sondes : 1000 €/MWh* chaud et 260 €/MWh* froid Instruction ADEME
Investissement géothermie > 2 000 MWh*	Aide forfaitaire Instruction ADEME

* Mégawatt-heure

► SOLAIRE THERMIQUE

ÉTUDE	OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
	Étude de faisabilité Surface panneaux < 75 m ²	50 à 70 % 3 500 € d'assiette par bâtiment étudié Instruction Région
INVESTISSEMENT	Étude de faisabilité Surface panneaux > 75 m ²	50 à 70 % selon les règles du fonds chaleur Instruction ADEME
	Solaire thermique Surface panneaux < 75 m ²	45 à 50 % d'aides Plafond du montant éligible 1 500 € HT/m ² Instruction Région
	Solaire thermique Surface panneaux > 75 m ²	Règles fonds chaleur : Instruction ADEME
	Réhabilitation installations existantes de moins de 20 ans Surface panneaux < 25 m ²	Jusqu'à 50% d'aides Instruction Région
	Réhabilitation installations existantes de moins de 20 ans Surface panneaux > 25 m ²	Règles fonds chaleur : • Taux maximal de 50% • Plafond d'aide : 30 k€ Instruction ADEME

► CRÉATIONS/EXTENSIONS DE RÉSEAUX DE CHALEUR EXISTANTS

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
Création/extension/densification de réseau de moins de 200 ml* - non couvert par un schéma directeur des réseaux	Soutien de 40 % Aide totale plafonnée à 240 000 € Instruction Région
Création/extension/densification de réseau de chaleur supérieure à 200 ml (entre 300 et 12 000 MWh** d'EnR supplémentaires valorisés sur l'extension/densification)	Aide forfaitaire selon le Diamètre Nominal du réseau (DN) Instruction ADEME
Création/extension/densification de réseau de chaleur supérieure à 200 ml (au-delà de 12 000 MWh** d'EnR supplémentaires valorisés sur l'extension/densification)	Aide déterminée par analyse économique en comparaison à une autre projet fonctionnant aux énergies fossiles Instruction ADEME

** Mégawatt-heure

► BOIS ÉNERGIE

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
Étude approfondie obligatoire si projet > 70 kW Si puissance inférieure : se référer à la fiche projet	50 à 70 % (assiette éligible plafonnée à 25 000 €) pour les projets de moins de 1 200 MWh* EnR/an Instruction Région Pour les projets de plus de 1 200 MWh* EnR/an Instruction ADEME
Investissement chaufferie bois de moins de 1 200 MWh*/an et réseau de chaleur associé	30 à 40 % Aide plafonnée à 340 000 € pour la partie chaudière et 240 000 € pour la partie réseau de chaleur Instruction Région
Investissement chaufferie bois entre 1 200 et 12 000 MWh*/an et réseau de chaleur associé	Aide forfaitaire selon les règles du fond chaleur Instruction ADEME
Investissement chaufferie bois produisant > 12 000 MWh*/an et réseau de chaleur associé	Aide déterminée par analyse économique en comparaison à une autre chaufferie équivalente fonctionnant aux énergies fossiles Règles fonds chaleur (AAP BCIAT) Instruction ADEME

* Mégawatt-heure

► MÉTHANISATION

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
Études de faisabilité technico-économiques, Analyses de pouvoirs méthanogènes Études de faisabilité d'une station de gaz naturel véhicule (GNV) sur le site de l'unité de méthanisation Études juridico-financières	50 à 70 % Avec une assiette éligible plafonnée à 30 000 € pour les projets individuels et 40 000 € pour les projets collectifs Instruction Région
Investissement méthanisation	Règles du fonds chaleur et fonds déchets Appel à projet méthanisation Instruction ADEME

► PROJETS PARTICIPATIFS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
Accompagnement des projets d'entreprises ayant une finalité participative et citoyenne	70 % 10 000 à 12 000 € d'aides Instruction Région

► HYDROÉLECTRICITÉ

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
Étude	50 à 70 % Aide plafonnée à 10 000 € Instruction Région
Investissement (hors projets portés par des fournisseurs d'énergie)	20 à 30 % Aide plafonnée à 100 000 € Instruction Région

► INVESTISSEMENT

OBJET	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTIONS	  Aide à l'investissement de l'offre industrielle des énergies renouvelables	TPE/PME/GE	Voir le lien
FISCALITÉ	 Crédit d'impôt au titre des investissements en faveur de l'industrie verte (C3IV) : batteries, éolien, panneaux solaires, pompes à chaleur	TPE/PME/GE	Voir le lien

PARTIE III

AUTRES AIDES

➤ MOBILITÉ	p.20
➤ INNOVATION	p.21
➤ BÂTIMENTS	p.22
• AAP DETER - Décarboner le tertiaire (fonds chaleur)	p.22
• Construction et rénovation en bois et matériaux biosourcés	p.22
• Soutien à la reconnaissance technique et assurantielle des matériaux biosourcés et bas carbone pour le bâtiment	p.22
➤ ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	p.23
➤ RSE	p.23
➤ DIAGNOSTIC, PRÊTS ET GARANTIE VERTE	p.23
➤ FONDS VERT - TERRITOIRE D'INDUSTRIE	p.23
➤ EMPLOI/FORMATION	p.24
➤ TREMPLIN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TPE-PME	p.25

MOBILITÉ

Le programme Climaxion permet de soutenir l'installation de recharge BioGNV, d'Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE), et d'acquisition de véhicules fonctionnant à l'hydrogène.

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
Stations BioGNV	
Projet territorial et partenarial de déploiement d'une infrastructure de recharge BioGNV accessibles au public en sortie de méthaniseur	20 % maximum du coût éligible HT du projet plafonné à 65 000 € d'aide Instruction Région
Mobilité Employeur	
Démarche d'optimisation des déplacements professionnels Mobili'Pro dédiée aux organisations privées comme publiques qui possèdent une flotte de véhicules d'au moins 10 unités	Financement à 100% d'une AMO (cabinet expert en mobilité et gestion de flotte) : https://www.mobiliopro.fr/
Mobilités actives et partagées	
Programme Développer le Vélotourisme Axe 1 : Devenir Accueil Vélo	Financement des installations (achat et pose), 55% du montant HTR : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20231207/developper-velotourisme?cible=79
Décarbonation des mobilités	
Des AAP sont lancés par l'ADEME pour ; le soutien aux véhicules lourds à faible émission (H2, électrique, bioGNV..), les stations de recharge ou d'avitaillage, la logistique, la conception, la production et l'industrialisation de véhicules intermédiaires.	Ces AAP sont disponibles sur la plateforme https://agirpourlatransition.ademe.fr/
Études, conseil, état des lieux, réalisation de diagnostics au-delà des obligations réglementaires.	50 à 70% d'aide, selon la taille de l'entreprise

INNOVATION

	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTIONS	  Appels à projets (dont France 2030) : décarbonation de l'industrie : DEMIBaC (coût sup à 1,5M€) , IBAC PME (coût inf à 1,5 M€) ENR, IDH2 (hydrogène), mobilité, etc...	TPE/PME/GE	Voir le lien
	 Aides à l'innovation	TPE/PME/GE	Voir le lien
	 Projets de RDI relevant de la qualification de développement experimental au sens communautaire ou de recherche industrielle lorsqu'elle est associée à du développement experimental	TPE/PME/GE	Voir le lien
	 Dispositif Etat/Région opéré par BPI (France 2030): Aides à la conception d'innovation (faisabilité ou développement), de structuration de filières régionales, de projets collaboratifs (consortium académiques/ industriels)	TPE/PME/GE	Voir le lien
	 Appels à projets : énergie, décarbonation et hydrogène, production d'énergies décarbonées,...	TPE/PME/GE	Voir le lien
	 Fonds pour l'innovation pour le déploiement de technologies innovantes de décarbonation : projet de décarbonation, fabrication de technologies propres (ENR, stockage de l'énergie, pompes à chaleur, hydrogène,...) et pilote de décarbonation profonde	TPE/PME/GE	Sup à 2,5 M€ de CAPEX clôture 9 avril Voir le lien
	 Horizon Europe (2021-2027) : programme cadre de l' UE pour la recherche et l'innovation via des appels à propositions	TPE/PME/GE	Voir le lien
	  Projets de RDI relevant de la qualification de développement expérimental au sens communautaire ou de recherche industrielle lorsqu'elle est associée à du développement expérimental	TPE/PME/GE	AERM voir le lien AESN voir le lien
	Appels à projets de recherche amont (TRL 1-4) via des Programme et Equipements Prioritaires de Recherche des stratégies nationales de France 2030 : - PEPR SPLEEN (décarbonation de l'industrie) - PEPR-batteries - PEPR Hydrogène décarboné PEPR Réseaux du futur	TPE/PME/GE	Voir le lien

BÂTIMENTS

► AAP DETER - DÉCARBONER LE TERTIAIRE (FONDS CHALEUR)

SUBVENTION	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
 	Appel à projet pour promouvoir la production et l'utilisation de chaleur renouvelable et d'efficacité énergétique (études et investissement)	TPE/PME/GE soumis à OPERAT (minimum 5 sites, à minima 2 régions administratives)	Voir le lien

► CONSTRUCTION ET RÉNOVATION EN BOIS ET MATERIAUX BIOSOURCÉS

UNE AIDE FINANCIÈRE POUR :

- Les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) spécifiques à l'usage du bois et des matériaux biosourcés dans le bâtiment
- Les missions de maîtrise d'œuvre (MOE) spécifiques à l'usage du bois et des matériaux biosourcés dans le bâtiment. (Opérations de construction, rénovation lourde, extension, surélévation) pour les bâtiments d'habitation, de bureaux, d'activité et établissements publics et privés sous certaines conditions).

De la programmation au choix du maître d'œuvre

VOLET 1	AIDE MAXIMALE 2025	PLAFONNEMENT DES DÉPENSES ÉLIGIBLES
Aide pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) portant notamment sur la définition du programme d'opération et la faisabilité technique du projet, jusqu'au choix du maître d'œuvre .	70% du montant HT des missions de l'AMO Instruction Région	10 000 € HT

De la conception au parfait achèvement des travaux

VOLET 2	AIDE MAXIMALE 2025	PLAFONNEMENT DES DÉPENSES ÉLIGIBLES
Aide pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et/ou de maîtrise d'œuvre (MOE) incluses entre la phase de conception et la fin de garantie de parfait achèvement des travaux.	50% du montant HT des missions de l'AMO ET/OU des missions de MOE Instruction Région	Construction neuve : 2% du coût HT prévisionnel des travaux, plafonné à 20 000 € HT Rénovation : 2,5% du coût HT prévisionnel des travaux, plafonné à 30 000 € HT

Sur le site Climaxion.fr vous trouverez

- Une liste indicative de prestataires présentant des compétences spécifiques à l'usage du bois et des matériaux biosourcés
- Un cahier des charges de la mission d'AMO

www.climaxion.fr/actualites/construction-bois-materiaux-biosources-liste-dexperts-accompagner-vos-projets

► SOUTIEN À LA RECONNAISSANCE TECHNIQUE ET ASSURANTIELLE DES MATERIAUX BIOSOURCÉS ET BAS CARBONE POUR LE BÂTIMENT

OBJET	AIDE MAXIMALE 2025
Aide financière pour l'évaluation et la caractérisation des performances des matériaux et procédés de construction à faible empreinte carbone :	
matériaux biosourcés, terre crue, matériaux recyclés ou de réemploi...	50 % +20% de bonus pour les PME Aide plafonnée à 50 000 € (non cumulable avec autres aides publiques)

Appel à Projet dédié
[Instruction Région](#)

Études d'identification des besoins en termes de caractérisation du produit ou procédé
Prototypes et maquettes pour essais de caractérisation normalisés
Essais en laboratoire accrédité
Études d'analyse de cycle de vie, FDES individuelle ou collective...
Coûts d'instruction d'Avis Technique, certification ACERMI...

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SUBVENTION	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
	bpifrance	Diagnostic de vulnérabilité aux risques climatiques (méthodologie OCARA) Cofinancé ADEME	PME/ETI de moins de 500 salariés (Cible dirigeant/ responsable RSE) Voir le lien

RSE

SUBVENTIONS	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
	bpifrance	Diagnostic impact	Start up et PME Voir le lien
	bpifrance	Mission de conseil RSE	PME de plus de 5M€ de CA /ETI (Cible dirigeant/ responsable RSE) Voir le lien

DIAGNOSTIC, PRÊTS ET GARANTIE Verte

FINANCEMENT	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
	bpifrance	Dispositifs du Plan Climat de BPI	TPE/PME/ETI Cf page 11, 15

FONDS VERT - TERRITOIRE D'INDUSTRIE

SUBVENTION	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
		Aide pour des projets d'investissements : Industriels qui contribuent à l'émergence, le renforcement et/ou la réindustrialisation de chaînes de valeur industrielles clés pour la transition écologique Contribuant au développement des compétences nécessaires à l'émergence, au renforcement et/ou à la réindustrialisation de ces chaînes de valeur industrielles clés pour la transition écologique Instruction ADEME	TPE/PME/GE localisée sur un Territoire d'Industrie 2023-2027 CAPEX minimum de 400 k€ Voir le lien

➤ EMPLOI

SUBVENTION	NOM DU DISPOSITIF	CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
	 bpi france VTE vert : aide au recrutement d'un jeune - Cofinancé ADEME	TPE/PME/ETI	Voir le lien

► FORMATION

PRISE EN CHARGE PARTIELLE OU TOTALE	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS	
	Logo	Logo			
PRISE EN CHARGE PARTIELLE OU TOTALE			Sensibilisation : développement des connaissances et montée en compétence sur la transition écologique	TPE/PME/GE	Voir le lien
			Formations sur la transition écologique	TPE/PME/GE	Voir le lien
			Formations sur la Responsabilité sociétale des entreprises : climat, Transition énergétique et écologique,...	TPE/PME/GE	Voir le lien
	11 OPCO (opérateur de compétence pour la formation professionnelle des salariés)		Autodiagnostic, formation et mission de conseil RH en lien avec la transition écologique, de RSE	TPE/PME/GE	
	OPCO 2i : industrie				Voir le lien
	OCAPIAT : agriculture/pêche/IAA				Voir le lien
	OPCO Commerce : commerce				Voir le lien
	OPCO EP : entreprise de proximité				Voir le lien
	CONSTRUCTYS : bâtiment				Voir le lien
	ATLAS : assurance/banque/finance/conseil/comptable				Voir le lien
	AFDAS : culture/ médias/loisirs/sports				Voir le lien
	UNIFORMATION : cohésion sociale				Voir le lien
	AKTO : entreprises à forte intensité de main d'œuvre				Voir le lien
	OPCO Mobilités : transport routier/ maritime et automobile				Voir le lien
	OPCO Santé : santé/médico-social				Voir le lien

TREMPLIN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TPE-PME

Le guichet « Tremplin pour la transition écologique des PME » permet d'accéder à des aides dans plusieurs domaines de la transition écologique : décarbonation, l'écoconception, l'économie circulaire et la gestion des déchets, l'efficacité énergétique de serres chauffées.

► CIBLE

L'aide est destinée à toutes les TPE (très petites entreprises) et PME (petites ou moyennes entreprises), quelle que soit leur forme juridique (SAS (société par actions simplifiée), SCOP (société coopérative de production ou société coopérative et participative), association loi 1901...) sur les thématiques suivantes : changement climatique, économie circulaire & gestion des déchets, éco-conception et labellisation.

Dossier à déposer : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/tremplin-transition-ecologique-pme>

Dossier de demande d'aide simplifié avec instruction accélérée :

- Un seul dossier à déposer pour plusieurs études et/ou investissements.
 - Liste des opérations éligibles pour votre entreprise identifiée en complétant un tableur à télécharger.
 - Dossier simplifié : Tableur complété + RIB + un devis par ligne demandée.

Suite à instruction et validation de votre dossier :

- Durée de contrat de 18 mois fermes.
 - Paiement sur facture et preuves de réalisation dès la fin de la réalisation (pas obligation d'attendre la fin du contrat).

Pour être éligible, le montant total de l'aide doit être **SUPÉRIEUR À 5 000 €** (seuil abaissé à **2 500 € POUR LES RÉPARATEURS**) et **INFÉRIEUR À 200 000 €**.



PARTIE IV

COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE ?

	REGION/FEDER	ADEME
UN COURRIER DE DEMANDE	<p>Selon modèle défini, en fonction de l'implantation de votre entreprise, daté et signé par le représentant légal du demandeur adressé à :</p> <p>M. le Président du Conseil Régional cf. courrier de subvention en ligne www.climaxion.fr</p> <p>Département 08/10/51/52 Hôtel de Région 5 rue de Jéricho CS70441 51037 Châlons-en-Champagne Cedex</p> <p>Département 54/55/57/88 Hôtel de Région 1 Place Gabriel Hocquard CS 81004 57036 Metz Cedex 01</p> <p>Département 67/68 Hôtel de Région 1 place Adrien Zeller BP 91006 67070 Strasbourg Cedex</p>	
UN DOSSIER ADMINISTRATIF	<ul style="list-style-type: none"> Fiche de présentation de l'entreprise à compléter cf. fiche de présentation en ligne www.climaxion.fr Organigramme du groupe le cas échéant RIB Attestation sur l'honneur de la régularité de la situation du demandeur au regard de ses obligations fiscales et sociales (URSSAF, impôts) Dernier compte de résultat 	<p>Selon la procédure dédiée sur le site : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/</p>
UN DOSSIER TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Fiche technique à compléter cf. fiche technique en ligne www.climaxion.fr Devis détaillés des équipements retenus Devis détaillés d'une « solution de référence » (équipements plus énergivores) permettant de déterminer un surcoût 	

Consultez le règlement du dispositif ou de l'appel à projets pour connaître les modalités pour déposer votre demande d'aide.



PARTIE V

ANNEXE

LES CATÉGORIES D'ENTREPRISES

PETITE ENTREPRISE ⁽¹⁾	MOYENNE ENTREPRISE ⁽¹⁾	ENTREPRISE DE TAILLE INTERMÉDIAIRE (ETI) ⁽²⁾	GRANDE ENTREPRISE ⁽¹⁾
Effectifs < 50	Effectifs < 250	Effectifs < 250	Effectifs 250 à 4 999
Chiffre d'affaires ≤ 10 millions d'euros	Chiffre d'affaires ≤ 50 millions d'euros	Chiffre d'affaires > 50 millions d'euros	Chiffre d'affaires ≤ 1,5 milliards d'euros
Bilan ≤ 10 millions d'euros	Bilan ≤ 43 millions d'euros	Bilan > 43 millions d'euros	Bilan ≤ 2 milliards d'euros

(1) Définition de la Commission Européenne

(2) Définition de l'INSEE

LISTE DE BUREAUX D'ÉTUDES POUR VOUS ACCOMPAGNER

ANNUAIRE DES PRESTATAIRES EN GRAND EST	PRESTA VERT : https://www.collectif-grandest.org/prestataire/#page1:local
ANNUAIRE NATIONAL DE L'ATEE	https://atee.fr/document/repertoire-des-bureaux-detudes-realisant-des-audits-energetiques-reglementaires-en

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Des conseillers sont à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner sur vos projets de transition écologique et énergétique : conseil et sensibilisation, visite avec diagnostic d'entreprise, informations sur les aides financières...

Détail de leur offre de service :

	Programme « Pass durable »	Consultez la fiche en ligne pour retrouver les liens cliquables
	Programme NOEE	Consultez la fiche en ligne pour retrouver les liens cliquables

Vos contacts : <https://www.climaxion.fr/contact/entreprises#block-views-relais-block-ent>



RETRouvez également dans la docuthèque du site Climaxion



Tous les contacts
sur www.climaxion.fr/contact

La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique

